sances seraient d'accord pour réclamer cette élection.

La Bourse n'a pas été mauvaise aujourd'hui, par suite de la fermeté de la côte de Berlin, mais les transactions y ont été rares. On attribue la réserve de la spéculation à la crainte que la liquidation du stock exchange, qui a lieu le 27, et qui s'annonce comme devant être difficile, ne donne lieu à une élévation du taux de l'escompte à Londres. La hausse est de 7 centimes sur le 3 0/0. Le 4 1/2 reste sans changement.

REVUE DE LA PRESSE

Toute la presse commente ce matin le meeting organisé hier par la Ligue des Patriotes, dans le but de protester contre les condamnations prononcées à Leipzig :

« Il y a des fêtes qui sont inopportunes, dit le *Figaro*. La France nous est aussi chère qu'à M. Déroulède. Nous la croyons, non moins que lui, forte et vaillante, mais nous ne pensons pas qu'il soit l'heure des bravades. »

Le *Petit Journal* est heureux de constater que la conférence, à la fois de protestation et de justification de la Ligue des Patriotes, n'a eu aucun caractère de provocation ou de menace.

La *République française* est fort mécontente d'un parallèle que M. Déroulède s'est permis d'établir entre feu Gambetta et M. Boulanger.

» On ne lira point, dit-elle, le compte-rendu de cette conférence sans un vif sentiment de confusion et de tristesse. De confusion, parce que M. Paul Déroulède, sortant aussi mal à propos que possible d'une retraite momentanée, a développé un inadmissible parallèle, entre l'officier général qui est le protégé de M. de Rochefort et l'admirable patriote qui disait : « Il faut y penser toujours et n'en parler jamais. » — De tristesse, parce que les orateurs de la Ligue, pour le pitoyable plaisir de faire applaudir quelques phrases ronflantes, ont ajouté un verrou de plus aux portes de la forteresse de Magdebourg.

La *Paix*, — organe du chef de l'Etat — ne dissimule point son blâme :

«La Ligue des Patriotes, dit-elle, pourra se rendre ce témoignage qu'en intervenant pour réclamer notre compatriote, elle a réussi à prolonger sa détention et que, pour montrer ses sympathies pour les Alsaciens-Lorrains, elle les a exposés à de nouvelles vexations. »

Le *XIXe Siècle* approuve une partie des appréciations de M. Déroulède :

« Il est temps, dit-il, d'user de représailles envers les allemands. Réservons le travail et le salaire aux ouvriers français, et ne restons pas plus longtemps à la merci d'espions qui nous grugent. »

M. Paul de Cassagnac consacre aujourd'hui son article de l'*Autorité* au cas du Baron Seillière qui continue à préoccuper si vivement l'opinion :

» Voyez, dit-il, ce pauvre Seillière, s'il n'avait rien dit, après son enlèvement brutal, on en aurait conclu qu'il se rend compte de son état et que son calme est un aveu !

» Il hurle et se démène. On en tire comme conséquence que c'est un excité !

» Je me résume en disant que la loi de 1838, comme la loi nouvelle, sont excellentes pour les gens que l'on enferme quand ils sont réellement fous, mais sont des lois abominablement dangereuses pour ceux qui ne le sont pas.

» Ce n'est pas après le placement dans les maisons de santé qu'il faut accumuler les garanties, c'est avant le placement.

» Et, franchement, on pourrait bien consulter une demi-douzaine de médecins avant de rayer un homme de la société, du moment où l'on exige une douzaine de jurés pour le condamner à quinze jours de prison.

» La maison des fous toute la vie, c'est autrement grave que l'emprisonnement occasionné par un délit.

» Et comme tous les asiles sont en général dans une grande ville ou près d'un centre important, il ne serait pas difficile d'étendre un peu les précautions et d'empêcher qu'on ne PLACE (l'euphémisme de la loi est adorable) à Charenton une personne qui n'est pas folle et qui peut le devenir, rien que pour y avoir été PLACÉE.

» C'est l'intérêt de nous tous, et j'assimile volontiers la crainte d'être enfermé sain d'esprit, à la crainte d'être enterré vivant.

» Il y aurait quelque soulagement à se sentir à l'abri de cette double hypothèse, aussi réalisable que fâcheuse. »

G. GLANEY.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du vendredi 24 juin

Présidence de M. FLOQUET, président.

La séance est ouverte à 2 heures.

La Chambre adopte sans discussion un projet de loi ayant pour objet de compléter la loi du 6 septembre 1885 relative à l'obtention et à la délivrance de la médaille commémorative de l'expédition du Tonkin.

La commission s'est approprié l'amendement de M. Steenackers tendant à étendre le droit d'obtention de la médaille aux survivants des expéditions Garnier et Rivière.

La folle du baron Seillière

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Jules Gaillard (Vaucluse) sur l'internement de M. Raymond Seillière dans une maison de santé.

M. Gaillard a la parole.

Il croit répondre à la préoccupation de l'opinion publique en portant cette question à la tribune. Il rappelle que M. R. Seillière se trouvait dans une situation particulière vis-à-vis de certains membres de sa famille.

Il avait perdu une grande fortune qui avait pu être l'objet de certaines convoitises.

Des actes de procédure mettent en jeu des personnes de cette famille. (Interruptions.)

M. le président. — Il y a des tribunaux pour juger les intérêts personnels. On ne doit apporter à la Chambre que des considérations d'ordre général. (Approbation.)

M. Gaillard constate que M. Seillière a pu croire à un concert pour s'emparer de sa fortune. En tout cas, après trois jours de résidence à Paris et sans y avoir donné signe de folie, il a été appréhendé et conduit dans une maison de santé.

L'orateur demande si la loi de 1838 offre des garanties suffisantes, si elle a été régulièrement appliquée à M. R. Seillière. Etait-il réellement fou lors de son internement?

M. Fallières, ministre de l'intérieur, déclare que le préfet de police s'est préoccupé de la question de savoir si la loi de 1838 a été régulièrement appliquée. Elle est la seule existante, mais le ministre s'empresse d'ajouter qu'il déposera aujourd'hui même à la Chambre le projet voté par le Sénat

Il y avait d'abord à vérifier l'état d'esprit de l'interné. On ne s'était pas borné à prendre l'avis d'un médecin.

Le docteur Mottet et le docteur Decaisne avaient été consultés par la famille; car c'est sur la demande d'une personne de la famille, la princesse de Sagan, que son frère, M. Seillière, a été interné.

Veut-on que je lise leur consultation, continue le ministre?

Voix à droite et au centre. — Non! non!

Voix à gauche. — Lisez!

M. le président. — Je ne puis que dégager ma responsabilité de la lecture de pareils documents.

Il y a des juges pour statuer en pareille matière, et il serait très grave de lire à la Chambre des documents touchant à l'état de santé d'un particulier. (Applaudissements.)

M. Tony Révillon. — Votre responsabilité n'est pas en cause.

M. Gaillard. — Pourquoi mon interpellation, si on ne peut l'éclairer?

Le président déclare qu'il ne s'agit que de savoir si les règles légales ont été appliquées. Quant à la question de fait, elle est du domaine des attributaux. (Nouvelle approbation).

M. Récipon. — Que M. le ministre donne seulement les conclusions.

M. Fallières rappelle à M. Gaillard qu'il lui a remis tout le dossier, même les pièces les plus confidentielles. Il espérait l'avoir convaincu : il essayera de convaincre la Chambre.

Il a, en effet, dit-il, à se justifier de ne pas faire mettre M. Sellière en liberté, comme il en a le droit.

Les conclusions de la consultation présentent M. le baron Seillière comme incapable de se diriger et dans un état d'agitation maniaque qui peut être dangereuse.

Le lendemain, l'agitation ne cesse pas, et M. Sellière est interné sur le rapport du docteur Decaisne, qui déclare qu'il y a danger pour lui-même et pour sa famille qu'il menace.

Ici commence le rôle du préfet de police, que le ministre couvre complètement. Il a, dans les trois jours, suivant le vœu de la loi, fait visiter l'interné par le docteur Laborde.

M. Blancsubé. — A-t-il examiné les remèdes?

M. le ministre commence la lecture du rapport du docteur Laborde. (Voix à droite et au centre : Passez! passez! il y a des enfants!)

M. Laiont. — Pourquoi? On a publié les pièces.

Le ministre déclare qu'il prend sur lui de ne pas tout lire, puisqu'il a tout communiqué.

Le rapport conclut au maintien de l'internement.

Il arrive à la nouvelle visite des deux premiers médecins, assistés de l'illustre docteur Charcot.

Ils concluent que le malade, M. Seillière, doit être traité en malade. L'isolement est la seule mesure qui puisse sauvegarder sa famille et lui-même contre d'irrésistibles entraînements.

La surveillance prescrite par la loi de 1838 a été continuée et le certificat de quinzaine, remis au préfet de police a été absolument conforme aux attestations précédentes.

On a parlé de convoitises; je ne sais pas, dit M. le ministre, s'il y en a d'un côté ou d'un autre côté.

Quoi qu'il en soit, le préfet de police a prescrit une enquête civile et entendu des amis de M. Seillière.

Ils ne concluent pas, il est vrai, à la folie, mais ils reconnaissent qu'il y avait chez le baron Seillière des habitudes d'exaltation et d'exubérance extraordinaires.

Je ne citerai pas les noms, continue M. le ministre. (Approbation à droite. — Bruit à gauche.)

Le ministre termine en regrettant qu'un débat public ait lieu sur une question qui atteint l'avenir des enfants d'un citoyen.

M. Gaillard exige la production de tous les documents.

M. Vernhes proteste avec vivacité.

M. Gaillard se demande si M. Sellière était réellement fou au moment de son internement; il est permis d'en douter. Il affirme que le baron a été enfermé le 19, et non le 20 mai, et constate que le rapport médical ne conclut pas à l'internement immédiat.

L'orateur termine en demandant à M. Fallières de vouloir bien ordonner une enquête qui serait faite par des médecins autres que ceux qui ont examiné l'état mental du malade, et dépose l'ordre du jour suivant :

La Chambre constatant l'urgence de réviser la loi de 1838, passe à l'ordre du jour.

M. Laisant fait observer que cet ordre du jour n'est pas autre chose qu'une sanction aux paroles du ministre.

M. Fallières demande l'ordre du jour pur et simple et dépose un projet tendant à la révision de la loi en question.

M. Gaillard retire son ordre du jour et se contente de réclamer l'urgence en faveur du projet de M. Fallières.

L'ordre du jour pur et simple est voté à l'unanimité.

L'urgence est adoptée par 288 voix contre 238.

Les délégués mineurs

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la proposition relative aux délégués mineurs.

L'urgence est déclarée par 362 voix contre 157.

La Chambre décide de passer à la discussion des articles.

M. Basly développe un contre-projet qui tend surtout à étendre les pouvoirs et à assurer l'indépendance des délégués.

L'orateur veut pour les délégués la liberté de descendre dans les mines à toute heure de la journée.

Il demande le droit de vote dans la nomination des délégués, pour tous les mineurs d'une circonscription, au lieu de le restreindre aux ouvriers d'une seule exploitation.

Il propose enfin diverses mesures destinées à assurer la liberté et la sincérité des élections.

Si la loi n'est pas modifiée en ce sens, dit-il, les mineurs sont disposés à réclamer le *statu quo*.

Après des observations présentées par MM. Simyen et de Hérédia, la suite de la discussion est renvoyée à demain. La séance est levée.

SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du vendredi 24 Juin 1887.

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 2 heures.

On reprend la discussion sur les associations syndicales.

La discussion est ajournée à la demande de M. Barne, rapporteur.

La consommation de l'alcool.

L'ordre du jour appelle la seconde délibération sur le projet relatif à la consommation de l'alcool.

M. Claude, rapporteur, demande à faire un court exposé de la marche suivie par la commission. La commission n'a consacré qu'une très courte notice aux alcools dénaturés, parce qu'ils n'entrent pas dans l'alimentation. La commission n'a pas voulu proscrire l'alcool; elle a recherché seulement en quoi il pouvait être utile et en quoi il pouvait être nuisible.

Aux Etats-Unis, où la consommation de l'alcool coûte 4 milliards 200 millions par an, il s'est formé un parti qui a voulu obtenir la prohibition absolue de l'alcool.

L'orateur établit que la commission ne s'est pas placée à ce point de vue.

Elle a fait une enquête sérieuse et s'est adressée aux différents chefs de service qui ont ont fourni des renseignements très précis et très intéressants.

La commission ne s'est pas contentée des renseignements qui lui ont été fournis par l'administration, elle a entendu toutes les personnes qui pouvaient lui apporter des documents.

Le maintien du privilège des bouilleurs de cru tuera la distillerie et le commerce honnête. La suppression de ce privilège s'impose; le Sénat voudra-t-il en prendre l'initiative?

L'orateur signale de nombreux cas de fraude, laquelle est favorisée par l'intervention de sénateurs et de députés.

M. Lucien Brun. — Ce ne sont pas les sénateurs de droite qui favorisent la fraude.

M. Claude dit en terminant qu'il y a lieu de demander à la consommation de l'alcool des ressources budgétaires.

M. Rouvier déclare, au nom du gouvernement, se rallier aux conclusions du rapport.

Avant de songer à créer des impôts nouveaux, il faut d'abord demander aux impôts anciens tout ce qu'ils doivent rendre.

Le gouvernement est résolu à réprimer toutes les fraudes.

Les agents de perception peuvent être certains de trouver un appui dans le gouvernement.

En ce qui touche le monopole de fabrication de l'alcool, le ministre fait toutes ses réserves, la question étant complexe et devant être longuement étudiée.

Le projet de résolution, renvoyant le rapport de la commission aux ministres compétents est adopté.

Mardi, à 2 heures, séance publique.

La séance est levée à 4 h. 20.

NOUVELLES DU JOUR

Encore un attentat dans un train

Paris, 24 juin. — Hier soir vers onze heures, un employé de l'Ouest, reconduisait en voiture, à son domicile, 17, rue de Médicis, M. Jules Amat, directeur d'un cabinet d'affaires, 3, quai Conti.

M. Jules Amat avait été trouvé dans le compartiment d'un train, entre Courcelles-Levallois-Perret et Batignolles, sans connaissance, la figure ensanglantée, le crâne perforé et le nez a peu près détaché du visage.

Transporté de son domicile à l'hôpital de la Charité, après avoir reçu les premiers soins, M. Amat qui est le frère du commissaire de police de Sèvres bien qu'ayant recouvré ses sens, s'est renfermé dans un mutisme absolu au sujet de l'agression dont il a été victime, refusant de donner aucune indication sur le nom de son ou de ses meurtriers.

M. Jules Amat avait quitté comme d'habitude son bureau à sept heures du soir et c'est à neuf heures et demie qu'il a été trouvé dans le train.

Une descente du parquet a eu lieu ce matin au domicile de M. Jules Amat.

Se trouve-t-on en présence d'une attaque de voleurs ou d'une vengeance?

Mystère!

En tous les cas, le portefeuille de M. Amat, renfermant un assez grand nombre de valeurs, était intact.

L'état de la victime est désespéré.

La publicité du mariage — Le casier civil

Paris, 24 juin. — La commission de la Chambre est saisie de la proposition de M. Michelin tendant à la publicité du mariage, et de celle de M. Morel député du Nord tendant à l'obligation du casier civil a adopté la première.

D'après cette proposition la publicité du mariage serait faite par la mention de la célébration du mariage en marge de l'acte de naissance.

Dans sa prochaine séance la commission statuera sur la proposition de M. Morel.

La commission du budget

Paris, 24 juin. — La commission du budget s'est réunie à une heure pour procéder à l'élection de son président, en remplacement de M. Rouvier.

Deux candidats étaient en présence : M. Peytral, vice-président, porté par les membres radicaux de la commission, et M. Sadi-Carnot présenté par les membres de l'Union des gauches.

Voici les résultats du vote :

Président (1er tour). — Votants : 31.

MM. Peytral, 15 voix ; Sadi-Carnot, 14; Méline, 1 ; blanc, 1.

2e tour. — Votants : 32.

MM. Peytral, 17 voix, élu ; Sadi-Carnot, 15.

Vice-président. — Votants : 29.

MM. Remoiville, 16 voix, élu ; Turquet, 2; Pelletan, 1 ; Yves Guyot, 1 ; bulletins blancs, 9.

M. Peytral a prononcé le discours suivant :

« Messieurs, je vous remercie du grand honneur que vous m'avez fait en m'appelant à la présidence.

» Plus d'un parmi vous a des titres que je ne saurais faire valoir au même degré pour remplir cette mission.

» Mais peut-être avez-vous pensé que j'apporterais dans l'accomplissement de mon mandat, une absolue bonne volonté et un absolu désir d'aboutir à une œuvre sérieusement étudiée.

» Des événements politiques récents ont retardé la convocation de la commission du budget et la reprise de ses travaux.

» Je vous demande de vous mettre sérieusement à l'œuvre, d'étudier les projets du gouvernement qui vous seront soumis à bref délai, de les examiner avec maturité.

» Je vous demande de ne pas perdre de vue que le budget de 1888 ne devra pas être un budget d'attente mais un budget d'amorces de réformes démocratiques que nous désirons tous voir aboutir. «

L'Exposition de 1889

Paris, 24 juin. — La réunion de la commission supérieure de l'Exposition universelle de 1889 qui a eu lieu aujourd'hui au ministère du commerce et de l'industrie, boulevard Saint-Germain, a emprunté un caractère exceptionnel d'intérêt, en ce que c'était la première fois que cette commission se trouvait réunie sous la présidence du nouveau ministre, M. Dautresme.

Dans son discours d'ouverture de la séance, tout en disant que l'œuvre de l'exposition projetée était en bonne voie, le ministre a signalé à la commission la particularité suivante :

Il a été créé un fonds de réserve de 6 millions de francs. Or, les travaux sont à peine commencés et ce capital se trouve déjà entamé jusqu'à concurrence d'une somme dépassant 2 millions!

La discussion s'est engagée sur ce point.

L'incident vidé, on s'est occupé de la question des voies ferrées à établir dans l'enceinte de l'Exposition pour le transport des matériaux et des produits destinés à y figurer.

Incidemment, le ministre a déclaré que l'ouverture de l'Exposition doit avoir lieu à l'époque fixée.

Milan, 24 juin. — Le *Secolo* publie une lettre de M. Edouard Somzogno qui remet une somme de 50,000 fr. à la disposition du comité privé qui se formera pour l'exposition de 1889 à Paris.

Un télégramme de Léon XIII, en réponse à une adresse

On lit dans l'*Univers* :

» M. Chesnelong, sénateur, président de l'assemblée des catholiques, ayant fait parvenir à Rome l'adresse au Saint-Père qu'ont signée les membres de ce congrès, a reçu le télégramme suivant :

» Rome, 18 juin 1887. — Le Saint-Père, touché des » nobles sentiment et des résolutions généreuses ex- » posés dans l'assemblée des catholiques réunis à » Paris, pour l'ouverture de leur seizième Congrès » annuel, les encourage à persévérer dans la défense » des droits de la sainte cause catholique, et appelle » sur eux les lumières célestes. De nouveau, pour les » fortifier, il leur accorde avec une pleine effusion » d'affection principalement au président et à chacun » des congressistes, la bénédiction apostolique qu'ils » ont sollicitée.

» (Signé) : MARIANO,
» cardinal Rampolla del Tindaro. »

Le régime douanier de l'Indo-Chine

Paris, 24 juin. — La lettre suivante a été adressée par M. Etienne, sous-secrétaire d'état aux colonies, à M. Méline, député, président du groupe industriel de la Chambre, à la suite d'une démarche faite par ce dernier, au nom de ce groupe :

» Paris, 22 juin 1887.

« Monsieur le député et cher collègue,

» J'ai l'honneur de vous informer que j'ai prescrit, par dépêche télégraphique, au gouverneur de la Cochinchine, d'appliquer dans la colonie le tarif général métropolitain, en y apportant, à titre provisoire, les modifications sur lesquelles une entente s'est établie entre les administrations du Tonkin et de la Cochinchine.

» M. Filippini vient de m'informer qu'il se conformait à ces instructions,

» Le projet de règlement d'administration publique établissant d'une manière définitive le régime douanier de l'Indo Chine, sera incessamment soumis à l'examen du conseil d'Etat.

» Recevez, etc. » ETIENNE. »

Le déclassement des places fortes

Paris, 24 juin. — Le ministre de la guerre fait étudier en ce moment un projet de déclassement des places fortes dont l'organisation ne répond plus aux exigences de la guerre moderne. Cette mesure présentera le double avantage de procurer des économies notables sur les crédits alloués pour l'entretien des places fortes, et surtout de permettre de disposer des garnisons des places supprimées pour renforcer les armées de campagne.

Un nouvel emprunt allemand

Berlin, 24 juin. — Une ordonnance impériale, relative à l'adoption d'un emprunt à 3 1/2 p. c. pour un total de 238,004,970 marks, destinés essentiellement aux dépenses militaires et à la construction des chemins de fer votés par le Parlement, a été publiée aujourd'hui.

Les évêques d'Irlande et la coercition

Londres, 24 juin. — D'après la *Pall Mall Gazette*, les archevêques catholiques d'Irlande, réunis avant-hier à Maynooth, ont adopté une résolution dans laquelle ils protestent contre le bill de coercition, comme tendant à priver l'Irlande de ses droits constitutionnels et comme étant une mesure inutile, vu qu'à l'exception de certains districts, le pays est parfaitement paisible.

Le tarif douanier à la Chambre Italienne

Rome, 24 juin. — La Chambre a voté le projet de loi relatif au tarif douanier par 199 voix contre 37.

Mlle Martinez de Campos en Angleterre

Londres, 24 juin. — Mlle Martinez de Campos, s'est rendue aujourd'hui, avec les personnes qui l'ont accompagnée, chez le greffier, (Registrar) pour obtenir l'autorisation de se marier immédiatement avec M. Mielvaque; l'autorisation lui a été refusée parce que les formalités voulues ne sont pas encore remplies.

Le marché de New-York

New-York, 24 juin. — L'ouverture du marché des fonds a été très agitée, il y a eu une grande dépréciation des cours, par suite des opérations des baissiers et du bruit de la mort de M. Gould; mais ce bruit est dénué de fondement.

BULLETIN COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

(Reproduction interdite)

ROUBAIX-TOURCOING, 25 juin 1887.

Les transactions n'ont pas atteint, ces derniers huit jours, l'importance que nous relevions dans notre bulletin précédent; néanmoins l'avance obtenue sur les cours se maintient sans difficulté et le mouvement doit d'autant plus inspirer confiance qu'il s'effectue avec mesure. On peut affirmer que la situation de la place est très saine et que l'avenir semble rassurant pour tous les articles.

Tissus. — Il n'y a pas encore de changement bien notable à signaler dans la situation de la fabrique, qui, somme toute, est aussi bonne que possible.

Laines brutes. — Les avis de tous les marchés et foires aux laines brutes confirment la fermeté des cours précédemment annoncée.

Peignés. — Il s'est fait moins d'affaires que la semaine dernière mais la hausse reste acquise. Ce ralentissement est dû un peu à l'approche des inventaires de juin; il s'explique aussi par ce fait que la fabrique, n'ayant pas encore, dans l'ensemble, des commissions très importantes, s'est approvisionnée dans des proportions encore restreintes. L'année dernière, à pareille époque, c'est la spéculation qui avait surtout contribué à donner l'impulsion extraordinaire d'où est née une hausse un peu trop rapide; cette année, au contraire, le mouvement semble provenir de considérations sérieusement basées sur les besoins de la consommation d'une part et de l'autre côté sur une réduction de la consommation.

Laines filées. — On oblient difficilement la hausse acquise la semaine dernière.

Blousses. — Toujours bonne situation et maintien des cours.

Cotons filés. — Les affaires sont fort difficiles en raison de la hausse que les fabricants ne veulent pas payer.

Soies. — En somme, dit le *Moniteur des Soies*, le marché est plus dérouté que jamais ce qui s'explique facilement au milieu des intérêts divers qui s'y débattent actuellement et parmi lesquels, il faut bien le reconnaître, les idées de baisse ont le dessus C'est en effet encore de la faiblesse que nous avons à constater pour cette semaine sur toutes les soies d'Europe qui pourtant sont encore moins mal partagées que les provenances asiatiques.

La laine à Londres

(De notre correspondant spécial)

LONDRES, le 24 juin 1887
(Wool-Exchange City.)

Les journées d'hier et d'aujourd'hui n'ont donné lieu à aucun changement dans la marche de nos enchères. Les catslegues ont été chaque jour très importants et ont donné lieu à des séances extrêmement animées. La laine de fabrique de bonne à supérieure était fortement représentée et a été en général adjugée à des prix qui marquent une avance très accentuée sur les cours du début.

Les lots de tête des grandes marques extra, sont généralement à cause de leur finesse, enlevés par la fabrique française, tandis que les lots intermédiaires de moins de finesse, mais de plus de rendement, sont enlevés par l'Amérique et l'Angleterre.

La grande quantité de Nonvelle-Zélande offerte chaque jour est d'un écoulement très facile grâce aux besoins énormes qui existent actuellement pour les laines fermes sans grande finesse et d'une obsolue propreté. C'est sur ces genres que se portent principalement les acheteurs allemands et alsaciens.

L'Angleterre continue à enlever la presque totalité des laines croisées dont l'Amérique ne veut prendre que les lots extra et dont la France ne peut guère aborder les prix qui sont toujours très élevés.

Le négoce du Nord opère d'une façon suivie et frappe surtout sur les genres intermédiaires qui rentrent le mieux dans la fabrication des articles actuellement en faveur.

Laines

ANVERS, 24 juin.

Il a été traité hier 207 balles de La Plata suint et aujourd'hui 127 balles de La Plata suint, ainsi que 28 balles d'Australie.

LE HAVRE, 24 juin.

Il a été traité 59 balles de laine de Buenos-Ayres, suint, de fr. 175 à 197.50 les 100 kil.; 21 b. dito, dito, à fr. 197.50 ; 16 b. dito, dito, à fr. 195 ; 9 b. dito, dito, à fr. 195 ; 100 b. de Montevideo, suint, de fr. 130 à 175; 23 b. dito, dito, à fr. 190 ; 251 b. du Chili, suint, à fr. 150 ; 188 b. d'Algérie, suint, à fr. 110 et 47 b. dito, dito, à fr. 110.

LE HAVRE, 25 juin, 9 h. 10 matin.

(Avis de MM. Aubé, Dumanoir et Degoy)

Voici le résumé de la huitaine :

Arrivages : 492 balles de laine de Buenos-Ayres ; 499 b. d'Algérie et 54 b. de Rio-Grande.

Ventes : 408 balles de Buenos-Ayres ; 123 b. de Montevideo ; 162 b. de Rio Grande ; 340 b. du Chili ; 195 b. d'Algérie et 46 b. d'Espagne. Marché très ferme. Prix parfois en faveur des vendeurs.

Stock : 3,999 balles de Buenos-Ayres ; 1,911 b. de Montevideo ; 516 b. Rio-Grande ; 413 b. du Chili ; 531 b. d'Algérie ; 6,642 b. d'Espagne ; 345 b. de Bombay ; 2,928 b. de Russie ; 461 b. de Smyrne ; 8 b. du Pérou et 304 b. de poils de chameaux.

MARSEILLE, 23 juin.

On a vendu 100 balles de laine Perse, suint, à fr. 120 ; 100 b. Caramanie N et G, à fr. 75 ; 34 b. Caramanie N et G, à fr. 72.50 ; 36 b. Sousse, à fr. 97.50 ; 15 b. Tripoli (Barbarie), à fr. 55.

PONT-AUDEMER, 23 juin.

Le concours avec primes pour les laines se tiendra cette année, à Pont-Audemer, le jeudi 7 juillet, de huit heures du matin à deux heures du soir.

Cette foire, qui est franche de tous droit, comprend quatre primes pour les laines.

Mouvement maritime lainier

Le steamer anglais *Waldensian* de l'Allan-Line, est parti le 18 juin de B.-A. pour Dunkerque avec laines etc. Ce steamer sera en ce port vers le 17 du mois prochain.

Le steamer anglais *Holbein* allant de Dunkerque et Liverpool à B.-A. et Montevideo, a passé le 22 juin à St-Vincent (Cap-Vert).

Le steamer *Nord* était attendu le 24 juin à Dunkerque venant de la Méditerranée viâ Bordeaux, et étant porteur de 420 b. laine chargées à Bone (Algérie).

Le steamer *Ville-de-Lille* est parti le 23 juin de Bordeaux, venant de Marseille et ayant à bord 120 b. laine prises en transbordement en ce port.

Le steamer anglais *Anglo-Indian* venant de Buenos-Ayres et Montevideo, est arrivé le 24 juin à Dunkerque.

Le steamer *Belgrano* des chargeurs-réunis, venant de Buenos-Ayres, Montevideo et Rosario, est arrivé le 24 juin à Dunkerque. Ces deux steamers ont commencé le même jour le débarquement de leurs laines.

Le steamer *Buffon* est parti le 22 juin d'Anvers pour Buenos-Ayres et Montevideo.

Le steamer *Hannover* est arrivé le 24 juin à Anvers venant de Buenos-Ayres et Montevideo.

Les steamers *Sud-América* et *Perseo* sont arrivés le 20 juin à Gênes venant de la Plata.

Le steamer *Nord-América* faisant le plus rapidement les voyages de la Plata, est parti le 18 juin de Gênes pour Montevideo et Buenos-Ayres.

Le steamer *Meurthe* venant de Marseille, a touché le 20 juin à Ténériffe, allant au Maroc prendre des laines pour la France.

Le steamer *Canadian* prend actuellement charge à Buenos-Ayres allant compléter à Montevideo pour Dunkerque.

Les steamers *Orizaba* et *Port-Jackson* ont été expédiés le 23 juin de Londres pour Adelaide, Melbourne et Sydney.

Le steamer *Maskeline* venant de la Plata, a débarqué à Anvers 230 b. laine de Buenos-Ayres et 754 b. laine de Montevideo.

Le steamer *Cuvier* venant de Southampton et Anvers, est arrivé le 22 juin à Montevideo.

Le steamer *Port-Victor* est arrivé le 22 juin à un port d'Australie, venant charger pour l'Europe.

Les steamers *Port-Jackson* et *Chimborazo* prenaient charge le 23 juin à Melbourne en laines pour l'Europe.

Le steamer *Phœnician* venu de Dunkerque viâ Liverpool au Havre, est parti le 23 juin de ce port pour Montevideo et Buenos-Ayres.

Le steamer *Médoc* est arrivé le 22 juin à Montevideo venant de Bordeaux devant monter à Buenos-Ayres et Rosario.

Le steamer *St-Luc* a débarqué au Havre le 23 juin 36 b. laine prises à Marseille.

Le steamer *Arménie* venu de la mer-noire à Marseille, y a débarqué 2.229 b. laine chargées à Batoum pour ce port, plus 28 b. laine Sanssonn.

Le steamer *Labourdonnais* a débarqué à Marseille le 22 juin 289 b. laine chargées à Batoum plus 152 b. laine chargées à Samsoun ; 21 b. laine à Calla et 21 à Constantinople.

Le steamer *Belgrano* signalé arrivé à Dunkerque, y débarquait du 24 au 25 juin 478 b. laine pour ce port. Plus 12 b. et 8.001 moutons pour le Havre, le tout chargé à Buenos-Ayres.

Le steamer *Nord* est entré le 24 au soir à Dunkerque. Ce steamer débarquait ses laines le 25.

Le steamer *Ville-de-Tarragone* venant de l'Algérie viâ le Havre, est arrivé le 24 juin à Dunkerque.

Le steamer anglais *Catherine* est parti de Philippeville le 13 pour Dunkerque.

Marchés français

AVEYRON. — Les filatures de laine et les fabriques de draps de Rodez et de Milhau sont suffisamment actives.

HAUTE-LOIRE. — L'industrie dentellière a une marche satisfaisante dans la région du Puy et dans les arrondissements de Brioude et d'Yssengeaux ; les commandes sont assez nombreuses, les prix sont rémunérateurs, excepté pour les genres communs, qui éprouvent une baisse sensible.

La passementerie est moins bien partagée ; c'est une branche qui périclite dans le département depuis quelques années déjà, et qui ne tardera peut-être pas à en disparaître tout à fait. La rubanerie n'a qu'une animation modérée.

RHONE. — Depuis plusieurs mois, les nouvelles politiques, tant de l'intérieur que de l'extérieur, ont nui aux achats. Paris est un des meilleurs clients de Lyon, et les commandes de Paris ont été plus rares ; mais comme les ordres antérieurs étaient abondants, la fabrication n'a pas été suspendue.

Les exportations de soieries françaises à l'étranger sont en diminution ; pendant les quatre premiers de 1886, cette exportation avait donné 94,195,000 fr., pendant la même période de cette année, elles n'ont été que de 81.223.000 fr.

La diminution porte surtout sur les articles de soit mélangée, Ses Etats-Unis, un autre bon client, ont acheté pour 15.350.842 fr. 75, pendant ces quatre mois, contre 16.176.793 fr. 80, en 1886.

D'autre part, toujours dans la même période, les importations en France, de soieries étrangères se sont élevées de 13.907.000 fr. en 1886, à 17.414.000 fr. en 1887.

Marchés allemands

Le correspondant de Vienne de l'*Economé* dit : dans le cours de la semaine dernière les marchés de laine de l'Est ont eu lieu. Les affaires ont été très animées à Warsaw, à Breslau et à Posen où il s'est pratiqué des cours plus élevés, surtout à Breslau ou le prix de la laine a atteint une plus-value de 10 et 15 m., les qualités moyennes se sont vendues à 165 et 200 m. le double quintal. La laine très fine a été moins demandée. Les acheteurs sont venus en grand nombre de France, de Suisse, de Russie, de Berlin, du Rhin et de la Saxe. De la laine de Pologne, vendue en grande quantité en 1886, il n'y en avait rien cette année.

Les prix pour la laine de Silésie ont varié de 210 à 270 m. ; la fine qualité moyenne, de 165 à 200 m. ; la moyenne de 135 à 150 ; la bonne mélangée de 120 à 135 ; A Warsaw, les affaires étaient aussi très bonnes mais les bas prix du « roulle » ont été un obstacle.

Marchés anglais

CANTERBURY, 18 juin.

Il y a peu d'affaires encore dans la nouvelle tonte ; les quelques ventes effectuées ont été à des prix décourageants. Les commissionnaires ont coté aujourd'hui : toisons de Kent 9 d. et 9 1/2 d. la livre ; laine d'agneau 5 et 6 d.

CARLISLE, 18 juin.

Il y avait de nouveau un bon approvisionnement en laines de la nouvelle tonte sur le marché, mais quoique la tonte ait été productive, la quantité totale des laines dans le district est beaucoup réduite plus que le nombre moyen des laines de moutons gras qui ont été vendues aux entrepôts durant la saison dernière. Une hausse dans les prix a été remarquée à la foire de laine à Longtown, les fermiers avaient plus d'argent et quoique les marchands aient spéculé prudemment en avance de 1/2d et 1d la livre, on a du leur céder avant la fin des ventes. Les cours suivants étaient pratiqués couramment : theviot hogs 10 et 11d, half bred hogs 10 et 10 1/2d et cross hogs 8 et 9d la livre.

HALIFAX, 18 juin.

Peu d'affaires sur le marché aujourd'hui, l'influence de la fête se faisant sentir La fermeté des laines anglaises est bien maintenue mais les consommateurs n'y répondent pas et les achats se font avec circonspection. La branche du fil montre quelque amélioration cette semaine, la demande pour l'exportation, surtout dans les doubles fils, s'étant accrue et les filateurs obtiennent des prix un peu meilleurs. Le commerces des pièces ne montre pas grande amélioration. la demande pour l'intérieur est assez bonne mais il a une certaine stagnation dans quelques branches d'exportation.

GLASGOW, 18 juin.

Vente de laine. — MM. F. H. Me Leod et fils dans leur rapport disent : Il y a une amélioration croissante dans le ton du marché et les nouvelles laines obtiennent déjà de meilleurs prix.

Les consommateurs ne veulent pas céder et achètent peu, mais à mesure que la laine arrive, les transactions vont s'accroître sans doute.

La demande pour l'Amérique est surtout bonne dans les marchés anglais paraît-il et partout les prévisions sont plus gaies.

MANCHESTER, 23 juin.

Filés et tissus. — Marché calme et avec peu de demande tant pour filés convenables pour l'exportation que pour ceux propres à la consommation. On cote encore toujours les prix de vendredi dernier, mais la tendance est plutôt en faveur des acheteurs. Les tissus sont d'un placement lent ; des bas prix sont toujours offerts, mais les fabricants maintiennent fermement les cotations.

Situation météorologique. — Paris 24 juin. — La période de beau temps qui dure depuis le 5 juin continue. La distribution des pressions est toujours la même; un maximum persiste sur le nord-ouest de l'Europe (Stornoway, 772 "|") et le baromètre est inférieur à 760 "|" à l'est du continent. Quelques faibles pluies sont tombées dans l'est de l'Allemagne et en Russie ; on a signalé un orage avec grêle à Biarritz.

La température est en hausse sur l'ouest et le centre de l'Europe.

Le thermomètre marquait ce matin — 7° à Bodo, 13 à Moscou, 17 à Paris, Berlin, 21 à Nice, 27 à Alger et 31 à Biskra.

En France, le beau temps va continuer, sauf dans le sud-ouest où quelques orages sont encore probables.

A Paris, hier, ciel très beau.
Maximum, 26° 1; minimum, 11°.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

SOUSCRIPTION

en faveur des ouvriers privés de travail à la suite des derniers incendies

TROISIÈME LISTE :

M. HENRI BUISINE	25 fr. »
M. DUTHOIT, notaire	50 »
M. AUGUSTE VANOUTRYRE	200 »
M. TILGE-DUFLOT, épicier, rue Jacquart	100 »
Pavillon des Plaisirs	100 »